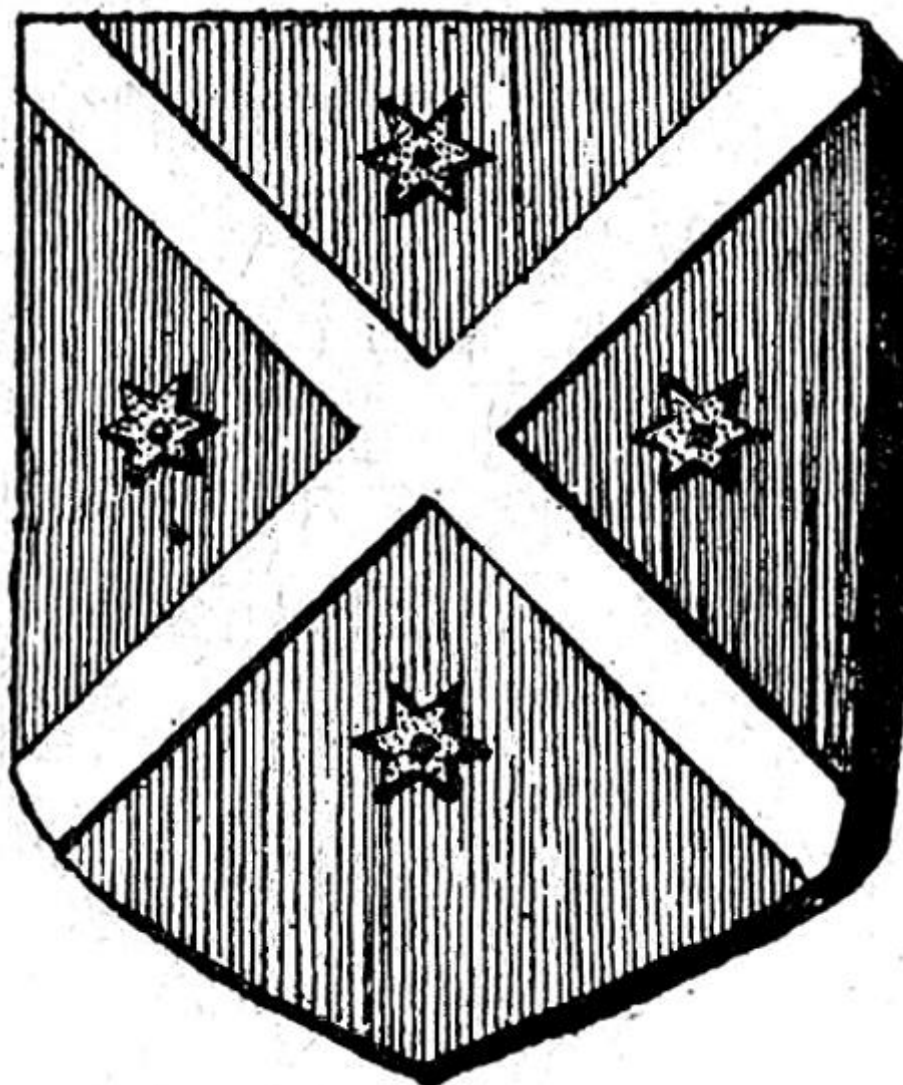


Penbulzo (Penbulso), Guillaume, de seigneur de Penbulzo en Surzur (non cité au procès-verbal de la montre des 15 et 16 mai 1534)



Armes. De gueules au sautoir d'argent cantonné de quatre étoiles d'or.

Les Penbulzo sont un autre exemple de familles nobles de l'actuel département du Morbihan disposant de biens – mais non de seigneurie – dans le « terrouer ». Ils sont originaires de Surzur : lors de la réformation de la noblesse de 1427, sont recensés Thomas et Berthelot de Penbulzo, dans une enquête de 1448, est cité Thomas; lors de la montre de l'évêché de Vannes du 8 septembre 1464, est enregistré Jean de Penbulzo, dont le revenu noble est estimé à 60 livres; il se retrouve lors de celle 24 avril 1477, son revenu noble étant alors estimé à 80 livres, lors de celle du 4 septembre 1481, il est représenté par Guillaume de

Penbulzo ; lors de la réformation de 1536, Guillaume de Penbulzo est en possession des seigneuries de Penbulzo et de Folperdrix en Surzur (LAIGUE, *La noblesse...*, p. 815, 817, 818, 819) et en Ambon de celle de Trémelgon (*Id.*, *ibid.*, p. 20)

En 1471, de Jean de Penbulzo et de Guillemette Thebaud, son épouse, seigneur et dame de Penbulzo, qui tous deux rendent aveu au sire de Rieux (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 52).

Le 27 juillet 1504, se rencontre maître Guillaume de Penbulzo dans un acte passé devant Guillaume André, notaire de La Roche-Bernard et Jean Rogon, commissaire de la cour de Campsillon, qui le met en possession des héritages Bateau (*ibid.*, E 52, p. 148). Guillaume de Penbulzo est sénéchal de Rhuys (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 18, f° 54 v°, 24 mars 1509 n.st.]). Marié avec Marie Le Fauhé (*ibid.*, B 1465, 16 août 1508), le 24 octobre 1509, tous deux sont en procès avec Mahé Le « Fohe » (Fauhé), Jean Aubin, Denis Berthe et Guillemette Le Fauhé, son épouse, héritiers en ligne maternelle de feu Perrine Daniel, en raison de la succession d'œillets de saline situés à Assérac (*ibid.*, B 18, f° 53 v°). Le 29 octobre 1513, « messire » Guillaume de Penbulzo est en procédure avec François de Talhouët, « homme d'armes de monsr le Mareschal », ce dernier obtenant qu'il « luy soit permis de faire prendre et mettre en seure garde Anne de Lesnaré, mineure avec laquelle il a contracté mariage du consentement de ses parents, nonobstant l'opposition de Guillaume de Penbulzo (BnF, ms. fr. 22318, p. 713). Il pourrait décéder le 7 avril 1515 ainsi que l'indique le compte tenu du 7 juillet 1514 au 7 juillet 1515 pour la baronnie de Pontchâteau (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 438, f° 7)

Guillaume de Penbulzo est cité le 2 mai 1540 (*ibid.*, B 1472, f° 25 v°). Le 18 janvier 1548 (n.st.), qualifié de maître, il est, ainsi que Guillaume Adam, époux de Marguerite de Penbulzo, mentionné dans un « rôle » rentier de la seigneurie d'Assérac « deça le Pont Mahé » (*ibid.*, E 300, f° 4 v°-5).

Autres Penbulzo :

- Guillemette. Elle épouse Jean Talguern. Ils sont, le 11 mars 1522, en procès devant la cour de Guérande avec Jacques Talguern (*ibid.*, B 27, f° 39 v°. Il paraît être celui qui, en compagnie de Jean Rogon, est commis, par la cour de Campsillon, les 17 et 18 mars 1519 (n. st.) pour dresser l'« inventaire des tiltres, contratz et de la succession » de Jean Le Penneec, seigneur de Lauvergnac (Arch. dép. Morbihan, E 52) ;

- Jean. Il est cité les : 2 juin 1536 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1452) ; 10 juin 1540 (*ibid.*, B 1484) ; 8 décembre 1540 (*ibid.*, B 1484).

- Marguerite de Penbulzo. Elle épouse Guillaume Adam (*ibid.*, E 300, f° 4 v°-5, 18 janvier 1548 [n.st.]).

Alain GALLICE, Charlotte FAUCHERAND

GALLICE Alain, FAUCHERAND Charlotte, « Penbulzo (Penbulso), de », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024